

## Barème des frais

### 1 But

Le présent règlement régit le montant, le mode de calcul ainsi que le moment et le mode de prélèvement des frais et commissions en cas de sollicitation des services financiers de finpension.

### 2 Frais

2.1	Frais de gestion générale du dépôt	0.30 % p.a.
	Extrait fiscal électronique (pour l'état des titres)	gratuit
	Reporting sur l'imputation forfaitaire d'impôt	gratuit
2.2	Frais de gestion de fortune	0.09 % p.a.
	Choix et changement de stratégie	gratuit
	Transactions d'achat et de vente	gratuit
	Change de devises étrangères	gratuit

Les frais des fonds utilisés (TER) sont directement imputés au fonds et ne sont pas débités en supplément par finpension sur les portefeuilles des clientes et clients. Les frais moyens des fonds utilisés dans une stratégie de placement sont indiqués de manière transparente dans le cadre du choix de la stratégie.

- 2.3 Les taxes boursières et le droit de timbre fédéral de négociation (droit de timbre) sont refacturés aux clientes et clients.
- 2.4 Aucune commission n'est prélevée pour les versements et les retraits ainsi que pour les clôtures ou les soldes de portefeuilles et de produits.
- 2.5 Les frais indiqués comprennent la TVA.

### 3 Facturation

- 3.1 Les frais annuels sont débités trimestriellement au prorata temporis (0,0975 % par trimestre) par finpension, le calcul des frais se faisant sur la base de la valeur de marché moyenne des avoirs à la fin des trois mois précédents.
- 3.2 Tous les frais et coûts sont directement débités de la fortune des clients.
- 3.3 En cas d'ouverture ou de fermeture d'un portefeuille, les frais sont débités au prorata temporis sur une base mensuelle.

### 4 Modifications du règlement et entrée en vigueur

- 4.1 La direction peut modifier à tout moment le présent règlement dans le cadre des dispositions légales.
- 4.2 Les modifications en défaveur des clients doivent être annoncées au moins trois mois à l'avance.
- 4.3 Le présent règlement des frais entre en vigueur le 25 avril 2024.

Lucerne, le 25 avril 2024

La Direction de finpension AG